

# Re: Rappel stationnement

garde champêtre <[gc.metzvol@gmail.com](mailto:gc.metzvol@gmail.com)>

lun. 02/03/2026 11:41

À : Commune de Metzervisse <[commune@metzervisse.fr](mailto:commune@metzervisse.fr)>;

Cc : Pierre Heine <[heine.pierre@gmail.com](mailto:heine.pierre@gmail.com)>; Didier BRANZI <[d.branzi@metzervisse.fr](mailto:d.branzi@metzervisse.fr)>;

Bonjour à tous.

Comme je l'avais dit dans ma réponse au précédent mail de M. HALLE, qui ressemble à un copier collé, il n'y a rien qui interdit à un PL de se stationner sur une place VL sauf s'il dépasse en largeur et gêne le passage des piétons sur le trottoir. Ce véhicule est un véhicule d'intervention et le chauffeur doit avoir des astreintes pour aller intervenir avec son camion... A voir s'il déborde sur le trottoir et gêne les piétons... Quant à la sortie de M. HALLE, si une camionnette était stationnée là, il n'aurait pas non plus la vue dégagée.

J'ai eu le conducteur à l'instant car il est propriétaire d'une Polo qui m'avait été signalée par M. le Maire. Elle est stationnée sur une des 3 places non loin de M. BOLZINGER. Il a également la 206 qui appartient à sa femme en congés parental. Je lui ai dit de bouger ses véhicules au moins tous les 7 jours.

Concernant le stationnement de son camion plateau de dépannage, il a appelé en mairie pour avoir un rendez vous avec M. le Maire. Il s'appelle Tristan SOULE et habite au 5 rue des AFAC. Il aurait aimé savoir s'il n'était pas possible de faire une place de PL sur 2 places qui sont après chez le dentiste, où il a actuellement sa polo et sa 206...

Sur le fait qu'il se soit arrangé avec la mairie, pas au courant de mon côté.

Le lun. 2 mars 2026 à 09:56, Commune de Metzervisse <[commune@metzervisse.fr](mailto:commune@metzervisse.fr)> a écrit :

Francine



**Mairie de METZERVISSE**  
4, rue de la Mairie  
57940 METZERVISSE  
Tel : 03.82.56.81.71

---

**De :** andre halle <[andre.halle@sfr.fr](mailto:andre.halle@sfr.fr)>

**Envoyé :** samedi 28 février 2026 08:13

**À :** Commune de Metzervisse

**Objet :** Rappel stationnement

Monsieur le Maire

Bonjour

Ce matin je me suis expliqué séchement avec le chauffeur du camion de dépannage ,qui a pris l'habitude de stationner sur les places de parking en face du cabinet dentaire réservé aux véhicules légers.

- Il n'a pas le droit de stationner sur des places véhicules légers

- Il cache avec son véhicule imposant la visibilité ,quand nous sortons de chez moi en voiture du 76 route de Volstroff (déjà très compliqué avec des voitures enstationements voir dangereux)
- Il se permet même de faire demi-tour sur ma propriété .
- En réponse il me dit qu'il s'est arrangé avec la Mairie !...

Conclusion : le trottoir n'est pas fait pour accepter ce genre de véhicules ( vu l'état de celui-ci le réseau souterrain étant déjà en mauvais état.

Une intervention de votre part est fortement nécessaire .

Cordialement

André HALLE Envoyé avec [SFR Mail pour iOS](#)

--

Cordialement

Nicolas ROQUEL

Garde Champêtre

Communes de METZERVISSE / VOLSTROFF